

Procès-verbal n° 18

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 21 octobre 2020 à 19h30 à la Grande Salle de Bex

Présidence : Mme Sylviane Zuber

Arrivé en cours

de séance : M. Jérôme Knöbl

Excusés : Mmes et MM. Olivier Rouvé, Chantal Bussien, Pierre Echenard, Josette Forestier, François Gillard, Marianne Marsden, Tristan Matile, Marc Mundler, Xavier Noël, Nicolas Pfund, Loïc Pichard, Anna Russo, Christophe Saia, Laure-Reine Tabac et Marc Thévenaz

1. Appel

Avec 44 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après les salutations d'usage et l'appel, Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Assermentation de M. Aymeric Dallinge, nouveau Conseiller communal et nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion
 - 2.1 Assermentation de M. Aymeric Dallinge, nouveau Conseiller communal
 - 2.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020
4. Communications de la Présidente
5. Rapport des commissions
 - 5.1 Sur le préavis n° 2020/08 « Arrêté d'imposition pour les années 2021 - 2022 »

Rapporteur pour la commission des finances *M. Michael Dupertuis*
 - 5.2 Sur le préavis n° 2020/09 « Règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions »

Rapporteur pour la commission des finances *M. Christoph Roesler*

- 5.3 Sur le préavis n° 2020/10 « Nouvel aménagement de la Place du Marché »
- Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Moesching-Hubert*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Pierre Athanasiadès*
6. Réponse n° 2020/11 de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller communal Christophe Grand au nom du groupe socialiste intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ? »
7. Motions, postulats, interpellations
- 7.1 Motion de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement »
8. Réponse du Bureau du Conseil communal à la résolution de la Conseillère communale Sandrine Moesching-Hubert du groupe PLR intitulée « Une aide concrète pour nos commerces et restaurants Bellerins »
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

2. Assermentation de M. Aymeric Dallinge, nouveau Conseiller communal et nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion

2.1 Assermentation de M. Aymeric Dallinge, nouveau Conseiller communal

Suite à la démission de M. Lionel Cherix, le parti socialiste propose M. Aymeric Dallinge.

Mme la Présidente demande à M. Aymeric Dallinge de venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. M. Aymeric Dallinge lève la main droite et répond "Je le promets".

Le nombre de conseillers se porte désormais à 45 pour la suite des débats.

2.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion

Mme la Présidente lit la lettre de démission à la Commission de gestion de Mme la Conseillère Judith Warpelin au 21 octobre 2020.

Suite à cette démission, M. le Conseiller Michael Dupertuis propose pour le Parti Ouverture Mme la Conseillère Circé Fuchs qui est élue par acclamation.

Mme la Présidente rappelle qu'il est obligatoire de désigner un président pour les commissions permanentes et invite les membres de la Commission de gestion à communiquer, le plus rapidement possible, le nom du prochain président.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

Mme la Conseillère Fabia Guérin Cherix pense qu'il y a une faute de frappe en page 7. En effet, il est mentionné que M. le Conseiller David Fankhauser préside près du parc Robinson. Il faut modifier la phrase, car il réside près du parc. D'autre part, elle demande que le mot portakabin soit orthographié de la même manière sur les pages 10, 11 et 14 .

Mme la Conseillère Annelise Cretton informe que la route de la Mèbre mentionnée en page 21 n'existe pas sur la commune et M. le Conseiller Pierre Athanasiadès répond qu'il s'agit de la route de Vannel. D'autre part, elle souhaite qu'il soit précisé à la dernière page que Mme la Présidente Circé Fuchs a chanté son discours et elle souligne que la prestation était magnifique.

Ces modifications sont acceptées et le procès-verbal n° 17 de la séance du 24 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Mme la Présidente informe l'assemblée avoir reçu les invitations suivantes :

- vernissage des ateliers d'artisanat de Solalex le 4 juillet 2020, auquel elle n'a pas participé,
- assemblée générale ordinaire de la SIC de Bex le 15 juillet 2020, à laquelle elle n'a pas participé,
- assemblée générale annuelle de l'entraide familiale Bex-Gryon-Lavey le 27 août 2020, à laquelle elle n'a pas participé,
- assemblée générale du centre des jeunes Le Minot le 23 septembre 2020 ; elle a été remplacée par son vice-président qu'elle remercie.

Elle donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- Lionel Cherix informant de sa démission du Conseil communal,
- Judith Warpelin informant de sa démission à la Commission de gestion,
- Cour des comptes concernant l'annonce d'audit des Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE),
- Myriam Granges et Thibaud Nolf concernant une démonstration d'un vélo-cargo électrique pour le transport d'une dizaine d'enfants qui aura lieu au hameau des Posses,
- Association EducaTerre concernant un projet d'une école en nature sur la Commune de Bex,
- la Municipalité concernant les préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.
- La motion de M. le Conseiller Philippe Sarda intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement ».

Elle rappelle à l'assemblée l'adresse mail de la secrétaire à savoir, coralie.schopfer@bex.ch.

5. Rapport des commissions

5.1 Sur le préavis n° 2020/08 « Arrêté d'imposition pour les années 2021 - 2022 »

M. le Conseiller Michael Dupertuis donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente propose de traiter l'arrêté d'imposition 2021 - 2022 article par article.

Aucune remarque n'étant faite, la discussion générale sur le préavis est ouverte.

Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole et il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'adopter l'arrêté d'imposition 2021 - 2022 tel que présenté par la Municipalité.

5.2 Sur le préavis n° 2020/09 « Règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions »

M. le Conseiller Christoph Roesler donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente précise que le rapport propose deux amendements qui doivent être votés séparément. Elle explique qu'elle ouvre la discussion générale sur le préavis et ensuite pour chaque amendement. Elle rappelle également que le préavis sera traité chapitre par chapitre.

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

M. le Conseiller Urs Wenger précise que le règlement n'a pas été envoyé à tous les habitants de Bex, mais seulement aux propriétaires.

Mme la Conseillère Carole Guérin demande si le barème des émoluments a été envoyé avec le règlement, car les documents ne sont pas signés.

M. le Municipal Alberto Cherubini confirme que le règlement a été envoyé avec toutes les annexes et que les documents seront signés par les personnes concernées dès que le Conseil communal aura accepté ce préavis. D'autre part, il apporte une modification à l'amendement n° 1 mentionné dans le rapport de la Commission des finances, car il faut supprimer les frais annexes ainsi que la contribution de remplacement des places de stationnement.

M. le Conseiller Christoph Roesler confirme la modification de l'amendement n° 1.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de traiter le règlement page par page. Elle rappelle la modification de l'amendement n°1 qui demande de supprimer les frais annexes et la contribution de remplacement des places de stationnement et ouvre la discussion

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon demande l'utilité de supprimer la contribution de remplacement des places de stationnement dans le règlement étant donné que celle-ci figure dans le barème des émoluments. M. le Municipal Alberto Cherubini explique que cette suppression a été demandée par les juristes du Canton et que le règlement et le barème des émoluments seront modifiés avant la signature des personnes concernées.

M. le Conseiller François Meili précise que la Commission des finances doit donner son accord pour la modification de l'amendement n° 1 et M. le Conseiller Christoph Roesler confirme que ce point a effectivement été oublié et que la modification est acceptée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter l'amendement n° 1.

Le conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'accepter l'amendement n° 1 du chapitre II, point 3 du règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions en supprimant les frais annexes et la contribution de remplacement des places de stationnement.

Mme la Présidente détaille ensuite l'amendement n° 2 et l'entrée en matière n'est pas combattue. La parole n'étant pas demandée, elle propose de voter cet amendement.

Le conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'accepter l'amendement n° 2 du chapitre II, point 6 du règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions en le modifiant de la manière suivante :

Les émoluments pour l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser s'élèvent à fr. 150.-- pour la première visite de contrôle. Les notifications ou convocations manquées (contrôle des démarrages des travaux, des fouilles ouvertes, d'isolation thermique du bâtiment et de conformité des plans) feront l'objet d'une facturation de fr. 150.-- pour chaque étape non annoncée au Service technique communal par la suite d'une omission des propriétaires ou de son mandant et qui nécessiteront une intervention supplémentaire soit du Service technique soit de la Commission municipale de Salubrité et de Contrôle des Constructions (CSCC).

Il est passé au vote des conclusions du préavis n° 2020/09 tel qu'amendé.

Le conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'approuver le nouveau « Règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions » tel qu'amendé;
- b) de charger la Municipalité de soumettre ledit Règlement à l'approbation de la cheffe du Département des institutions et du territoire ;
- c) de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la cheffe du Département des institutions et du territoire ;
- d) dès son entrée en vigueur, d'abroger le « Règlement communal sur les émoluments et taxes pour permis de construire, d'habiter et d'utiliser » adopté par le Conseil communal le 16 décembre 1992 et approuvé par le Conseil d'Etat le 12 février 1993.

5.3 Sur le préavis n° 2020/10 « Nouvel aménagement de la Place du Marché »

Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès donne lecture du rapport pour la commission des finances.

Mme la Présidente précise qu'un amendement a été déposé par la commission ordinaire et la commission des finances. Elle propose d'ouvrir la discussion sur le préavis, puis la discussion sera ouverte sur l'amendement qui sera ensuite voté et pour finir les conclusions du préavis seront votées.

L'entrée en matière est combattue.

M. le Conseiller Eric Maendly propose au Conseil communal de ne pas entrer en matière. Il estime qu'il n'y a pas assez de membres présents tant lors de la séance de la commission ordinaire qui n'a réuni que 3 membres sur 5 que pour cette séance qui compte un tiers des conseillers communaux absents. Il explique aussi qu'une multitude de questions sont à ce jour restées sans réponse et regrette que la Municipalité n'aie pas associé la population à ce projet.

M. le Syndic Pierre RoCHAT invite les conseillers communaux à entrer en matière pour ce préavis, car c'est un projet assez complet qui est présenté par la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès demande d'accepter l'entrée en matière et précise que la séance organisée pour étudier le préavis a réuni 15 personnes et qu'il est assez difficile en général de réunir autant de personnes en si peu de temps.

Mme la Conseillère Anne Bielman s'interroge sur l'urgence de ce projet. Elle estime que les délais pour étudier le projet sont trop courts surtout pour un aménagement qui va marquer la vie du village pour des années. Elle estime que le préavis aurait pu être reporté à la prochaine séance vu la crise sanitaire actuelle. Elle informe que la population regrette beaucoup de ne pas avoir été

associée au projet s'agissant de la Place du Marché, place essentielle du village et de ne pas avoir eu la possibilité d'assister à une séance d'information pour la présentation de ce dossier. Elle pense que si le Conseil communal entre en matière ce soir pour ce préavis, il manque une occasion d'intéresser la population à la vie de Bex, ce qui est vraiment dommage.

Mme la Conseillère Annelise Cretton précise que le quorum de la commission ordinaire était atteint et demande aux membres présents d'accepter l'entrée en matière, car elle a entendu certains Bellerins dire que le projet est courageux et audacieux.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon encourage l'assemblée à ne pas entrer en matière, car elle estime que le temps pour l'étude de ce préavis était trop court vu que c'est un projet très important qui va marquer la vie de la population de Bex. Elle pense que le projet a été imaginé trop vite et qu'une commission de la Municipalité aurait dû être désignée pour l'étude de ce préavis.

M. le Syndic Pierre RoCHAT précise qu'il a vu les 5 projets précédents qui n'ont pas été retenus. Tous les éléments discutés par le passé ont été pris en considération lors de l'élaboration de ce préavis. Il rappelle que la Municipalité est élue par les habitants et qu'elle assume des responsabilités et doit prendre des décisions pour le bien de la population.

M. le Conseiller Benjamin Schwab souligne le travail conséquent réalisé par la Municipalité, mais estime que ce préavis ne devrait pas être voté dans l'urgence, car ces aménagements sont importants. Il estime que ce préavis peut être tout simplement retiré, réétudié et présenté lors d'une prochaine séance afin que les commissions puissent avoir des délais convenables pour se réunir.

Mme la Conseillère Fabia Guérin Cherix estime que le projet présenté par la Municipalité est bien dans l'ensemble et encourage l'assemblée à entrer en matière.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès informe Mme la Conseillère Valentine Moreillon qu'une commission municipale n'a effectivement pas été désignée pour ce projet, mais que la commission de construction a été souvent informée de l'évolution dudit projet et y a participé.

M. le Municipal Alberto Cherubini rappelle que ce projet est le sixième qui est présenté pour l'aménagement de cette Place du Marché et c'est surtout le seul qui est soumis au Conseil communal. Il trouve dommage de s'arrêter à ce niveau pour un projet qui occupe les esprits depuis des décennies et invite les conseillers communaux à entrer en matière pour discuter de ce préavis.

Mme la Conseillère Eliane Comte soutient ce magnifique projet et prie l'assemblée d'accepter l'entrée en matière de ce préavis.

La discussion n'est plus demandée, l'entrée en matière peut être votée. Le Conseil communal accepte l'entrée en matière par 31 oui et 9 non.

La discussion sur le préavis est ouverte.

Mme la Conseillère Anne Bielman précise que les conclusions du rapport de la commission ordinaire n'ont pas été acceptées à l'unanimité des membres, car elle avait dit par écrit qu'elle s'abstenait. Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert s'excuse de sa mauvaise interprétation.

M. le Conseiller Michael Dupertuis estime que l'abri de train prévu en béton pourrait être une construction plus moderne en y ajoutant des panneaux photovoltaïques afin de produire de l'énergie renouvelable et dépose un amendement pour modifier le matériau de base de cet abri.

M. le Conseiller Baptiste Guérin pense que les panneaux photovoltaïques peuvent être abîmés en sachant que c'est une place publique réunissant beaucoup de Bellerins et que les réparations entraîneraient des coûts supplémentaires assez élevés.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon remercie la Municipalité pour le dépôt de ce préavis qui est un projet très cohérent, mais pense que différents points peuvent être ajoutés, comme un accès ou une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ou une borne pour la recharge des véhicules électriques.

M. le Conseiller Eric Maendly demande d'étudier la Place du Marché dans son espace ouest vide ainsi que la suppression des quatre places de parc et dépose un amendement.

Mme la Conseillère Circé Fuchs souhaite savoir de quelle partie du Jura l'enrobé provient, car elle regrette qu'il ne soit pas issu de roches dures régionales, certes d'une couleur différente, mais provenant de deux carrières de la région. De plus, elle demande si une étude a été faite sur l'impact réel de la chaleur sur cette place qui nécessiterait l'importation d'un enrobé clair et souhaite connaître les résultats de cette étude.

M. le Conseiller François Meili ne comprend pas le montant de fr. 1'268'000.-- mentionné dans le chiffre 4 des conclusions du rapport de la commission ordinaire et souhaite des explications.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès explique que le montant de fr. 1'268'000.-- est obtenu suite au retrait de la dépense pour la patinoire et de la déduction proportionnelle du poste « divers et imprévus ».

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que le montant de fr. 62'000.-- mentionné dans le chiffre 5 des conclusions du rapport de la commission ordinaire comprend fr. 20'000.-- pour la fontaine et le reste du montant constitue la part des frais de génie civil pour l'installation de cette dernière.

Mme la Conseillère Patricia Hediger estime que la Place du Marché manque cruellement d'animation. A l'heure actuelle, il n'y a qu'un tea-room sur cette place qui est fermé le soir et le dimanche. L'installation d'un kiosque fixe, qui serait loué ou mis à disposition des restaurateurs, sociétés locales ou producteurs régionaux rendrait cette place plus attractive et animée. Elle dépose un amendement afin que ce kiosque soit compris dans les aménagements urbains de cette nouvelle Place du Marché.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl informe qu'il y a déjà quelques places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite aux alentours de la Place du Marché. D'autre part, il espère vivement que la commune va promouvoir les installations pour la recharge des véhicules électriques lors des futurs réaménagements des parkings de la commune.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement n° 1 déposé conjointement par les commissions ordinaire et des finances qui demandent de supprimer l'investissement prévu pour la patinoire.

Mme la Conseillère Annelise Cretton ne comprend pas le dépôt de cet amendement. Dans ce préavis, la Municipalité a pris en compte tous les aménagements nécessaires pour cette place ce qui éviterait de se retrouver dans la même situation que lors des travaux de l'ancien Stand de Vauvrise. Ceux-ci ont fait l'objet d'un préavis complémentaire, car tous les aménagements n'avaient pas été prévus dans le premier.

M. le Conseiller Philippe Sarda précise que la commune d'Aigle a posé une patinoire démontable, mais que malheureusement presque personne ne l'utilise. Le concept ne fonctionne pas et il s'interroge sur l'utilité d'une patinoire sur notre commune.

M. le Municipal Alberto Cherubini informe que la Municipalité a décidé de maintenir la patinoire dans ce préavis malgré l'amendement déposé. Il rappelle que la patinoire apporte une plus-value à la Place du Marché et qu'elle peut être déplacée et utilisée par les écoles. Les coûts d'exploitation seraient quasi nuls si les sociétés sportives s'investissent et il précise que l'achat des patins est compris dans le montant de l'investissement. Il recommande de refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Eliane Comte demande le coût et le temps du montage et du démontage.

M. le Municipal Alberto Cherubini répond que le premier montage de la patinoire serait fait par l'entreprise vendant ladite patinoire en collaboration avec le Service des travaux afin que les employés communaux comprennent le système. Les autres montages et démontages seraient assurés par le Service des travaux. La petite patinoire est montée et démontée en une demi-journée et la grande en une journée.

M. le Conseiller Philippe Sarda souhaite savoir si la Municipalité a demandé aux sociétés sportives si elles voulaient s'occuper de cette patinoire.

M. le Conseiller Benjamin Schwab voulait poser la même question et il demande également si la Municipalité a prévu une autre solution si les sociétés sportives ne souhaitent finalement pas s'investir dans ce projet.

Mme la Conseillère Carole Guérin pense que le projet de la patinoire est très intéressant, mais qu'il devrait faire l'objet d'un préavis complètement séparé.

M. le Municipal Alberto Cherubini a proposé le projet de cette patinoire à M. le Municipal Daniel Hediger mais pas aux sociétés sportives.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de voter l'amendement n° 1 déposé conjointement par les commissions ordinaire et des finances.

Le Conseil communal de Bex décide par 33 oui, 6 non et 3 abstentions :

- d'accepter l'amendement n° 1 du préavis n° 2020/10 qui propose de supprimer l'investissement prévu pour la patinoire.

Mme la Présidente lit l'amendement n° 2 déposé par le groupe Ouverture relatif à l'abri TPC et ouvre la discussion vu que l'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Syndic Pierre RoCHAT explique que les TPC ne vont probablement pas laisser le choix à la commune, car il existe des objets types pour ces abris, mais il est persuadé que les TPC prendront le modèle le plus esthétique possible. Il précise aussi qu'il n'a jamais vu d'abri de bus avec des panneaux solaires.

M. le Conseiller Michael Dupertuis n'avait pas compris en lisant le rapport que l'abri de trains serait choisi par les TPC. De plus, il rappelle que la Commune de Bex a obtenu le label Cité de l'énergie et installer des panneaux solaires sur l'abri de trains ou sur une autre installation fixe permettrait de symboliser l'engagement pris par la commune quant aux énergies renouvelables.

M. le Syndic Pierre RoCHAT précise que le choix architectural de l'abri de trains a été fait en collaboration avec les TPC afin de respecter les règles ferroviaires en vigueur pour ce genre d'infrastructures.

M. le Conseiller Eric Maendly aimerait connaître la raison pour laquelle l'artiste n'a pas été consulté par rapport à cet abri en béton qui se situe juste à côté de sa sculpture. Il se demande si cet abri ne pourrait pas être déplacé ailleurs, par exemple sur le côté ouest vide afin de garder une certaine cohérence sur cette place.

M. le Municipal Alberto Cherubini explique que cet abri a été étudié conjointement entre le Service technique et les TPC. Il explique que le béton peut être travaillé de plusieurs manières pour obtenir par exemple des résultats très fins et qu'il ne faut pas imaginer cet abri en béton brut comme un abri PC. Il précise qu'il s'est rendu plusieurs fois chez l'artiste pour discuter de la sculpture et de son emplacement.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl explique que le béton, qui est un matériau de construction utilisé depuis longtemps, peut être très beau s'il est bien travaillé.

Mme la Conseillère Anne Bielman précise que l'artiste regrette de ne pas avoir été consulté sur l'abri en béton et encourage M. le Municipal Alberto Cherubini à reprendre contact avec lui.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de voter l'amendement n° 2.

Le Conseil communal de Bex décide par 13 oui, 22 non et 6 abstentions :

- de refuser l'amendement n° 2 du préavis n° 2020/10 qui propose la modification suivante :
 - L'abri TPC devra être une construction du 21^{ème} siècle soit une construction produisant de l'énergie verte dont le matériau de base ne sera pas en béton, matériau nécessitant une énergie fossile dépassée. Une couverture en panneaux photovoltaïques permettra de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de la fontaine à eau ainsi que des différents appareils qui seront alimentés en électricité lors des marchés ou animation de la Place.

Mme la Présidente lit l'amendement n° 3 déposé par le groupe Ouverture relatif à la possibilité d'étudier la place du Marché dans son espace ouest vide et de supprimer les 4 places de parcs. L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Valérie Moret pense qu'il serait regrettable de supprimer les places de parc de la Place du Marché.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès demande des précisions sur la partie de la Place du Marché à étudier, car il pense qu'il s'agit de la partie sud ; M. le Conseiller Eric Maendly confirme qu'il s'agit de la partie sud qui se trouve en bas du dessin.

M. le Municipal Alberto Cherubini invite l'assemblée à refuser l'amendement, car les négociations avec la Poste pour les places supplémentaires ont été compliquées et il pense que ces places sont nécessaires.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de voter l'amendement n° 3.

Le Conseil communal de Bex décide par 6 oui, 31 non et 4 abstentions :

- de refuser l'amendement n° 3 du préavis n° 2020/10 qui propose d'étudier la Place du Marché dans son espace ouest vide et de supprimer les 4 places de parcs.

Mme la Présidente lit l'amendement n° 4 déposé par le groupe Avançons relatif à l'installation d'un kiosque fixe sur la Place du Marché. L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Fabia Guérin Cherix demande des précisions sur le kiosque qui est proposé dans cet amendement.

Mme la Conseillère Patricia Hediger précise que le kiosque est un petit local ouvert avec des terrasses extérieures utilisé par des commerçants afin de vendre diverses choses selon la période d'utilisation dudit local.

Mme la Conseillère Annelise Cretton demande le coût de cette installation étant donné que des économies doivent être faites ; Mme la Conseillère Patricia Hediger lui répond qu'elle propose ce kiosque pour pérenniser cette place et la rendre vivante, mais qu'elle n'a pas de montant à proposer pour ce projet.

M. le Conseiller François Meilli demande si un amendement qui augmente les coûts d'investissement d'un préavis peut être déposé et voté ; M. le Municipal Alberto Cherubini pense que cet amendement n'est pas recevable bien que l'idée soit intéressante.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl estime que le projet présenté par la Municipalité est plaisant et ouvert ; l'idée d'ajouter des bâtiments fixes le dérange.

M. le Conseiller David Fankhauser pense qu'un kiosque construit avec des matériaux légers est plus facilement démontable qu'un abri en béton, mais il trouve que ces nouveaux aménagements ne donnent pas envie d'aller sur cette place, il manque un lieu de rencontre. Il explique que ce kiosque est une bonne idée et permet de rendre cette place plus accueillante.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon voit que cette place manque de vie et d'animation et propose de demander aux commerçants des alentours la possibilité de mettre une partie de leurs locaux à disposition de la population et des sociétés locales, ce qui permettrait de laisser l'espace de la Place du Marché sans installations fixes.

M. le Conseiller Michael Dupertuis pense qu'il faut définir maintenant les éléments à mettre en place même s'ils ne sont pas chiffrés pour que la Place du Marché devienne vivante et animée. Avec l'installation du kiosque fixe, il pense que la Place du Marché sera animée et il soutient cet amendement.

M. le Conseiller Francisco Diaz s'interroge sur ce kiosque qui n'est pas un projet terminé étant donné qu'il n'est pas chiffré et que les commerçants n'ont même pas été approchés pour avoir leur avis sur le sujet.

M. le Conseiller Philippe Sarda rappelle que l'article 64 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal mentionne que tout investissement doit faire l'objet d'un préavis et estime qu'il ne faut pas voter cet amendement.

M. le Syndic Pierre RoCHAT rappelle qu'un amendement sert à modifier un élément présenté dans un préavis et en l'occurrence l'installation d'un kiosque fixe n'est absolument pas décrit dans le préavis n° 2020/10. Il confirme que cet amendement ne peut pas être pris en compte.

Mme la Conseillère Patricia Hediger retire son amendement, mais regrette que ce préavis ne soit pas reporté vu l'importance que cette place a pour la population. Elle pense que cette place manquera d'animation. Elle émet le vœu que la Municipalité élabore un projet pour faire vivre cette place.

Mme la Conseillère Anne Bielman précise que la commission ordinaire a écrit dans son rapport qu'elle suggère que soit initiée la possibilité de mettre la Place à disposition de foods-trucks et/ou de permettre à des restaurateurs et commerçants locaux de s'installer à tour de rôle et ponctuellement afin d'animer le centre. Elle juge que la proposition de Mme la Conseillère Patricia Hediger se rattache à cet élément figurant dans le rapport de la commission.

Mme la Conseillère Circé Fuchs rappelle qu'elle attend toujours des réponses par rapport à l'enrobé et à la couleur de ce dernier.

M. le Municipal Alberto Cherubini informe qu'une étude sur l'impact réel de la couleur de l'enrobé en regard de la chaleur n'a pas été faite, mais un revêtement en pierre de cette place a été étudié. La Municipalité a reçu 7 échantillons de pierres différentes, tous magnifiques, mais qui se sont révélés être entre fr. 350'000.-- et fr. 400'000.-- plus onéreux que l'enrobé colclair. C'est pour cette raison que la Municipalité a choisi l'enrobé colclair de couleur miel.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Bex décide par 36 oui, 2 non et 5 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à un nouvel aménagement de la Place du Marché ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 1'740'000.-- ;
3. de porter en déduction la participation des Transports Publics du Chablais estimée à fr. 410'000.-- ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 1'268'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 63'400.-- par an ;
5. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 62'000.-- sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 3'100.-- par an ;
6. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

6. Réponse n° 2020/11 de la Municipalité à l'interpellation du Conseiller communal Christophe Grand au nom du groupe socialiste intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ? »

La discussion sur cette réponse est ouverte.

M. le Conseiller Christophe Grand remercie la Municipalité pour cette réponse et la trouve très intéressante, mais a néanmoins quelques remarques et questions. Tout d'abord, il trouve très étonnant que la Commune de Bex n'aie pas été alertée par écrit par le Canton, vu ce qui avait été mentionné dans la presse. Ensuite au point 8, l'explication n'est faite que pour des parcelles agricoles ; il se demande s'il existe aussi des parcelles viticoles sur la commune. De plus et étant donné que la Commune est propriétaire de terres agricoles, il demande si elle ne pourrait pas exiger du locataire qu'il cultive en bio après une période d'adaptation. Et pour finir, il souhaite également que le domaine public soit cultivé en bio et demande notamment de ne plus utiliser de glyphosate dans les traitements.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de cette réponse.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'accepter la réponse n° 2020/11 à l'interpellation de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Qu'en est-il du chlorothalonil dans les eaux sous-terraines de notre commune et de la région ? ».

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Motion de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement »

M. le Conseiller Philippe Sarda lit sa motion intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement ».

À l'unanimité, la motion est jugée recevable, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Martine Payot rappelle que le groupe Avançons avait déposé un postulat sur le même sujet en novembre 2019 et qu'il avait été refusé par le motionnaire. Néanmoins, elle invite l'assemblée à soutenir cette motion, car elle trouve l'idée très bonne.

La parole n'est plus demandée.

La motion est prise en considération et elle est envoyée à la Municipalité pour étude.

8. Réponse du Bureau du Conseil communal à la résolution de la Conseillère communale Sandrine Moesching-Hubert du groupe PLR intitulée « Une aide concrète pour nos commerces et restaurants Bellerins »

Mme la Présidente explique le déroulement du traitement de cette résolution et donne ensuite la parole à M. le Conseiller Baptiste Guérin qui lit la réponse du Bureau du Conseil.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Annelise Cretton estime que les jetons de présence de la dernière séance du Conseil de l'année devraient être versés, comme d'habitude, à une association, en expliquant que ces dernières souffrent également des incidences économiques de la crise sanitaire. Elle dépose un amendement.

M. le Conseiller Baptiste Guérin rappelle que les jetons de présence du dernier Conseil de l'année sont de coutume versés à une association, mais ce n'est pas une obligation. Il pense que les commerçants Bellerins sont l'essence même du village et qu'il est important de les soutenir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement n° 1 déposé par Mme la Conseillère Annelise Cretton.

Le conseil communal de Bex décide par 10 oui, 27 non et 5 abstentions :

- de refuser l'amendement n° 1 de la réponse du Bureau du Conseil communal qui propose que les jetons de présence du dernier Conseil de décembre soient versés à une association comme de coutume.

Il est passé au vote de la réponse du Bureau du Conseil.

Le conseil communal de Bex décide à l'unanimité moins 2 non :

- d'accepter la réponse du Bureau du Conseil communal à la résolution déposée par Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert du groupe PLR intitulée « une aide concrète pour nos commerces et restaurants Bellerins ».

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Emmanuel Capancioni donne diverses informations sur les travaux en cours à Solalex, aux Plans-sur-Bex ainsi qu'à la ruelle du Marché à Bex. Le préavis relatif à la gestion de distribution électrique et aux travaux complémentaires y relatifs à Solalex sera déposé pour la prochaine séance du Conseil. Suite à l'intervention de M. le Conseiller Jérôme Knöbl, il mentionne que des tubes ont été tirés pour brancher une borne pour la recharge des véhicules électriques lors des travaux effectués à la Ruelle du Marché. D'autre part, il précise qu'un nouveau prospectus sur la balade des Fontaines a été édité récemment et qu'il a été présenté aux médias et à la Municipalité. Et pour finir, il informe l'assemblée que le point I sera ouvert 7 jours sur 7 dès le 1^{er} janvier 2021 et officiera comme prestataire de vente de billets TPC suite à la fermeture des guichets à la gare de Bex.

M. le Municipal Daniel Hediger donne diverses informations sur une collaboration renforcée, appelée CORE, qui a été mise en place avec 4 corps de police cantonale suite à l'arrêt du plan ORCA et qui va durer jusqu'à la fin de l'année. D'autre part, il précise que le SDIS de Bex a reçu au début octobre un nouveau véhicule, un tonne-pompe très performant.

Mme la Municipale Eliane Desarzens mentionne que les travaux de l'Eglise catholique, qui ont pris du retard à cause des vacances et de la crise sanitaire, se termineront probablement au début de l'année 2021. Afin de répondre à l'intervention de Mme la Conseillère Marielle Kohli lors de la dernière séance du Conseil, Mme la Municipale précise que le coût total des 5 portakabin installés pour la rentrée scolaire 2020 s'élève à fr. 150'000.--. Et pour finir, elle informe que le toit de la partie droite du bâtiment primaire principal s'est envolé suite aux forts vents, ce qui nécessitera des travaux de rénovation de la toiture.

10. Vœux et demandes de renseignements

10.1 Vœux et demandes

Mme la Conseillère Judith Warpelin remercie M. le Municipal Emmanuel Capancioni pour les informations concernant le point I, mais précise néanmoins qu'il ne sera pas possible de faire des abonnements CFF au dit point I et que les

guichets de la gare de Bex seront fermés dès le 1^{er} décembre 2020. D'autre part, elle remarque que les gravats provenant des travaux de la gare ne sont pas nettoyés tous les jours et signale une carcasse de voiture aux vitres cassées qui est stationnée depuis des semaines derrière le hangar de Corboz pneus.

M. le Conseiller François Meilli aimerait que la date soit inscrite sur la liste des conseillers qui est envoyée après chaque assermentation, pour plus de clarté.

M. le Conseiller David Fankhauser souhaite que la Municipalité réponde à la motion de M. le Conseiller Philippe Sarda intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement » avant les prochaines élections.

Mme la Conseillère Eliane Comte informe que plusieurs arbres sont déracinés et couchés au début du chemin pédestre au-dessus de Pont-de-Nant, en direction du Trou à l'Ours.

Mme la Conseillère Carole Guérin demande à nouveau que les documents liés à la séance du Conseil communal (rapports des commissions, motions, interpellations, etc.) soient envoyés par mail aux membres du Conseil communal.

M. le Conseiller Jean-Luc Rahm signale qu'un tiers du quai, direction Lausanne, à la gare n'est pas éclairé et il trouve cela dangereux. Il prie la Municipalité d'intervenir auprès du chef de chantier pour que le quai soit entièrement éclairé.

Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert remercie l'ensemble du Conseil pour la prise en considération de sa résolution. D'autre part, elle estime que l'aménagement d'une borne pour la recharge des véhicules électriques vers la Ruelle du Marché n'est pas approprié, vu le temps de stationnement accordé à cet endroit. En effet, le temps de charge pour ce type de véhicule est relativement long et elle demande à la Municipalité d'installer une borne dans un endroit adapté à un stationnement long.

M. le Conseiller Christophe Grand a remarqué à plusieurs reprises des sacs remplis de boîtes de conserve à l'écopoint situé vers le Parc Ausset. Il souhaite que la Municipalité trouve une solution pour le tri desdits déchets dans les écopoints.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon demande la possibilité de mettre des containers enterrés à l'écopoint situé à l'Avenue Biaudet afin de protéger la population du quartier des odeurs nauséabondes qui émanent de cet endroit.

10.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre RoCHAT informe que la réponse de la Municipalité concernant la motion intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement » sera déposée pour le Conseil communal de décembre afin que les partis puissent s'organiser pour les prochaines élections. D'autre part, il va faire le nécessaire auprès du chef de chantier de la gare afin qu'un éclairage soit mis en place.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni remercie Mme la Conseillère Judith Warpelin pour toutes ces informations et précise que les abonnements conventionnels pourront se faire au point I. En ce qui concerne le temps de charges des véhicules électriques, il est conscient qu'avec un stationnement

court, les véhicules ne seront pas chargés entièrement, mais la Municipalité a tenu compte de la demande faite par M. le Conseiller Jérôme Knöbl pour le parking de la Coop. Il mentionne que des bornes ne sont pour l'instant pas prévues à la Place du Marché sur les 4 places de stationnement.

M. le Municipal Daniel Hediger va transmettre à la Police du chablais vaudois les informations concernant la carcasse de voiture stationnée vers le hangar de Corboz pneus.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que le sentier du Trou à l'Ours est entretenu par l'Etat de Vaud mais qu'il va transmettre l'information pour que les troncs abattus soient enlevés. En ce qui concerne l'écopoint situé à l'Avenue Biaudet, il va étudier la possibilité d'aménager des containers enterrés, mais signale que l'odeur provient probablement du compost ou des restes de cuisine se trouvant dans les ordures ménagères. Ce problème est connu et une information sur le devenir du compost dans la commune de Bex va être faite d'ici la fin de l'année. Il rappelle qu'un container pour les boîtes de conserve avait été installé, mais a été retiré, car il était rempli de beaucoup d'autres déchets. Il va se renseigner pour voir si un nouvel essai peut être fait. Et enfin, pour répondre à M. le Conseiller Christophe Grand, il n'est pas persuadé que la commune peut imposer au locataire d'une parcelle agricole une exigence de culture bio. Il précise que le glyphosate est utilisé par le Service des travaux à très faible dose et uniquement pour certaines plantes.

Mme la Présidente informe Mme la Conseillère Carole Guérin que sa demande va être analysée par les membres du Bureau du Conseil afin de voir ce qui peut être fait pour la prochaine séance.

La séance est levée à 23h01.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Sylviane Zuber

La secrétaire :



Coralie Schopfer